

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur HENDRICK Benjamin demeurant rue Basse Biez 100 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Rue des Templiers, 85 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section B n°45F.

Le projet consiste en la construction d'une villa 4 façades, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+2 à 4 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 16m82 environ et de 8m56 depuis le niveau 0m00 du projet ; des volumes secondaires se dégageant de part et d'autre du volume principal de 7m02, 4m12 et 2m70 de hauteur ;
- Tous les volumes sont à toitures plates ;
- Un enduit de ton blanc et beige, un parement de façade en pierre de teinte beige en appareillage sauvage pour le volume central principal, des murs de soutènement de teinte beige, des menuiseries extérieures en aluminium de teinte blanche, des pergolas en structure métallique ;
- Une emprise au sol d'environ 270 m² ;
- Des emplacements de parkings (1 garage comprenant 2 emplacements et 3 emplacements extérieurs).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial :

- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} au 15 juillet 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 17 juin 2024